

AVENANT AU CONTRAT N° MA1800531 0

INTERMÉDIAIRE

ADH
300 RUE DE LILLE
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

PRENEUR D'ASSURANCE

SDIS DU JURA
846 ancienne route de Bletterans
BP20
39570 MONTMOROT

Echéance principale : 01/01

Date d'effet de l'avenant : 01/01/2022

A compter de la date d'effet susmentionnée, d'un commun accord entre les parties, il est convenu que :

Les exclusions suivantes viennent compléter, modifier ou remplacer certaines exclusions stipulées au contrat sus référencé :

EXCLUSIONS GENERALES

SAUF DEROGATION EXPRESSE DE L'ASSUREUR POSTERIEURE A LA DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT ET SANS QU'AUCUNE STIPULATION EXISTANTE NE PUISSE Y DEROGER, MEME PARTIELLEMENT, SONT TOUJOURS EXCLUS :

- LES DOMMAGES MATERIELS, PERTE D'EXPLOITATION ET FRAIS DE TOUTE NATURE QUI SONT LES CONSÉQUENCES DIRECTES OU INDIRECTES D'UNE ÉPIDÉMIE, D'UNE PANDÉMIE, OU D'UNE ÉPIZOOTIE, AINSI QUE D'UNE MESURE ADMINISTRATIVE OU SANITAIRE, OU D'UNE IMPOSSIBILITE D'ACCES QUI EN RESULTENT.
- DES LORS QU'ILS RESULTENT D'UN PROGRAMME OU D'UN ENSEMBLE DE PROGRAMMES INFORMATIQUES CONCUS OU UTILISES DE FACON MALVEILLANTE OU UTILISES PAR ERREUR SONT EXCLUS :
 - LES DOMMAGES DE TOUTE NATURE AUX DONNEES SUR TOUS SUPPORTS INFORMATIQUES (Y COMPRIS EN COURS DE TRANSMISSION ET DE TRAITEMENT), AINSI QUE LES ATTEINTES A LA DISPONIBILITE, L'AUTHENTICITE, L'INTEGRITE OU LA CONFIDENTIALITE DE CES INFORMATIONS ET/OU DONNEES ;
 - AINSI QUE LEURS CONSEQUENCES IMMATERIELLES ET FINANCIERES.

On entend par Supports informatiques l'ensemble des dispositifs capables de stocker, traiter ou transmettre des informations et/ou données.

SAUF DEROGATION EXPRESSE DE L'ASSUREUR POSTERIEURE A LA DATE D'EFFET DU PRESENT AVENANT ET SANS QU'AUCUNE STIPULATION EXISTANTE NE PUISSE Y DEROGER, MEME PARTIELLEMENT, LORSQUE LA POLICE COMPORTE UNE GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE, DEMEURENT TOUJOURS EXCLUS :

- LES DOMMAGES RESULTANT D'UN PROGRAMME OU D'UN ENSEMBLE DE PROGRAMMES INFORMATIQUES :
 - CONÇUS OU UTILISES DE FAÇON MALVEILLANTE POUR PORTER ATTEINTE A LA DISPONIBILITE, L'AUTHENTICITE, L'INTEGRITE OU LA CONFIDENTIALITE DE DONNEES STOCKEES, TRANSMISES OU FAISANT L'OBJET D'UN TRAITEMENT, OU POUR PORTER ATTEINTE AUX RESEAUX ET SYSTEMES D'INFORMATION ET DONC AUX SERVICES QUE CES DERNIERS OFFRENT OU RENDENT ACCESSIBLES ;
 - OU UTILISES PAR ERREUR ET AYANT POUR CONSEQUENCE DE PORTER ATTEINTE A LA DISPONIBILITE, L'AUTHENTICITE, L'INTEGRITE OU LA CONFIDENTIALITE DE DONNEES STOCKEES, TRANSMISES OU FAISANT L'OBJET D'UN TRAITEMENT, OU DE PORTER ATTEINTE AUX RESEAUX ET SYSTEMES D'INFORMATION ET DONC AUX SERVICES QUE CES DERNIERS OFFRENT OU RENDENT ACCESSIBLES.

Si elles figurent au contrat, les exclusions suivantes sont abrogées :

- LES PERTES OU DOMMAGES TOUCHANT LES BIENS OU LES INFORMATIONS ASSURES, AINSI QUE TOUS LES SURCOUTS EVENTUELS, CONSECUTIFS A LA PRESENCE OU A L'ACTION D'UN VIRUS OU INFECTION INFORMATIQUE.
- TOUT VOL, TOUTE DIVULGATION OU USAGE NON AUTORISE DE DONNEES ET/OU D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, AINSI QUE LES CONSEQUENCES DIRECTES ET/OU INDIRECTES LIEES A UN MAINTIEN OU UNE INTRUSION DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT DANS UN SYSTEME D'INFORMATION EN VUE DE REALISER CONSCIEMMENT OU NON SUR ET/OU AU MOYEN DE CE SYSTEME D'INFORMATION OU DE DONNEES LE CONSTITUANT UNE OU DES ACTIONS DOMMAGEABLES ET INAPPROPRIEES.

Il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions d'au contrat et avenants qui précèdent. En cas de contradiction entre le présent avenant et les clauses et conditions d'application antérieures, seules les stipulations du présent avenant prévaudront.

Le présent avenant restera annexé au contrat pour ne faire qu'un seul et même contrat et servir, conjointement avec lui, à régler les droits respectifs des parties.

Fait à LILLE, le 19.11.2021.

ALBINGIA

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Jura,





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SDIS DU JURA

846 Ancienne Route de Bletterans
39570 MONTMOROT

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ALBINGIA

109/111 Rue Victor Hugo
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Mandataire : Assurances DESCHAMPS

D'HAUSSY – SEGIA
1 Rue des Promenades
CS 20144
59564 LA MADELEINE LEZ LILLE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Assurances pour le SDIS du JURA :

- Lot 2 : Bris de machines - marché n° 17 GAJFI 47

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 09/01/2018

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Montant TTC : 7 878/an €.....

D - Objet de l'avenant.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Le marché est modifié selon l'avenant au contrat ci-annexé.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)